

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00133

DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI: AVENANTS A L'ACCORD CADRE DEPARTEMENTAL ET A LA CONVENTION BILATERALE PORTANT SUR LE PUBLIC CIBLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL. M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, FAYOLLE. M. Jean-Claude FLACHAT. Christian M. Luc FRANCOIS. M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160324-D201600133I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI: AVENANTS A L'ACCORD CADRE DEPARTEMENTAL ET A LA CONVENTION BILATERALE PORTANT SUR LE PUBLIC CIBLE

Le Conseil Départemental de la Loire, les collectivités porteuses de PLIE : Saint-Etienne Métropole, la Communauté de Commune du Pays de Saint-Galmier et Roanne Agglomération, en collaboration avec Pôle Emploi et la DIRECCTE, ont développé un nouveau dispositif départemental pour l'insertion et l'emploi : Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi (L.O.I.R.E.).

Ce dispositif répond aux objectifs suivants :

- proposer un accompagnement renforcé et personnalisé s'appuyant sur le principe du parcours intégré vers et dans l'emploi,
- rendre accessible l'ensemble de l'offre en matière d'emploi, d'insertion et de formation aux publics éloignés du marché du travail, et ce, quels que soient leurs statuts.

Il permet de bénéficier de Fonds Européens à hauteur de **16 252 661** € dans le cadre de la programmation FSE 2015-2020.

Ce dispositif est fondé sur un **accord cadre** qui fixe les orientations stratégiques, l'organisation et les principes de gouvernance.

Au niveau local, **une convention bilatérale** entre le Département et Saint-Etienne Métropole fixe le cadre partenarial et financier, dans le respect des engagements pris au titre de l'accord-cadre.

Cette convention bilatérale définit les objectifs opérationnels quantitatifs et qualitatifs, les modalités de collaboration et les contributions de chacune des deux parties signataires.

Un avenant à ces deux documents contractuels est proposé au vote des élus afin de modifier les caractéristiques du public ciblé : la notion de demandeur d'emploi « longue durée » est supprimée.

L'article 2 alinéa 2 de l'accord-cadre signé le 22 juin 2015 et l'article 3 alinéa 3.1 de la convention signée le 04 août 2015 est modifié de la façon suivante

Les publics cibles de cette nouvelle organisation partenariale, sont :

- les bénéficiaires du RSA.
- les personnes confrontées à un frein ou un cumul de freins socio-professionnels, inscrites ou non comme demandeur d'emploi à Pôle emploi.

Cette nouvelle formulation permettra l'accès au dispositif L.O.I.R.E. à toutes personnes en difficulté inscrite ou non à Pôle Emploi.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à l'accord cadre départemental avec l'Etat (DIRECCTE), le Département, la Communauté de Commune du Pays de Saint-Galmier, Roanne Métropole et Pôle Emploi concernant le dispositif départemental Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention bilatérale entre le Département et Saint-Etienne Métropole concernant le dispositif départemental Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD